



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE
ET DE SANTE

SCHS - UTS - 2026/00702-CQ-SG - AM n° 99

Arrêté infraction au RSD
131 Rue Achille Testelin
appartement 3,

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu les articles L 2212-2 et 2122-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1979 portant Règlement Sanitaire Départemental du Nord et en particulier les articles 32, 33 et 51,

Vu le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1990 relatif à l'équipement en extincteurs des immeubles collectifs d'habitation,

Vu les plaintes formulées par Madame Myriam DEHBI, locataire du logement sis à TOURCOING 131 Rue Achille Testelin, appartement 3,

Vu le constat du 20 mai 2026 dans le logement sis à TOURCOING 131 Rue Achille Testelin, appartement 3, établi par Madame Caroline QUAGLIANA, inspecteur de salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé, dûment commissionné et assermenté,

Etant donné l'état d'indécence du logement sis à TOURCOING, 131 Rue Achille Testelin, appartement 3, entraînant un risque pour la santé de leurs locataires en titre,

Vu les courriers des 4 juin 2026 et 12 août 2026 adressés à la SCI MAAG INVEST représentée par Monsieur MONFORT Mathieu, propriétaire du logement, lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux manquements à la réglementation constatés, à savoir :

Dans le logement :

- Les fenêtres de la pièce principale sont vétustes, occasionnant des difficultés d'ouverture et de fermeture ainsi que des entrées d'air parasites ;
- Il manque une plaque obturatrice au tableau électrique.

Dans les parties communes :

- L'immeuble ne satisfait pas aux exigences de l'arrêté préfectoral du 12 avril 1990 imposant la présence d'extincteurs en état de fonctionnement dans les parties communes (extincteurs à eau de 6 litres tous les niveaux ou de 9 litres tous les deux niveaux) °;
- Les parties communes ne sont pas entretenues.

Etant donné l'absence de réaction de la SCI MAAG INVEST,

Etant donné le nouveau constat effectué le 21 septembre 2026 dans le logement sis à TOURCOING 131 Rue Achille Testelin, appartement 3, montrant qu'aucun travaux n'ont été réalisés,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police édictées par les circonstances.

ARRETONS

Article 1 – La SCI MAAG INVEST représentée par Monsieur MONFORT Mathieu, propriétaire du logement sis à TOURCOING (59200), 131 Rue Achille Testelin, appartement 3, est mis en demeure dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de notification du présent arrêté de réaliser les travaux suivants :

Dans le logement :

- Remettre en état la fenêtre de la pièce principale et supprimer les entrées d'air parasite°;
- Mettre une plaque obturatrice au tableau électrique.

Dans les parties communes :

- Installer des extincteurs ;
- Entretien des parties communes.

Article 2 – A l'issue de ce délai maximum, en cas d'inobservation de ces dispositions, la procédure prévue sera engagée à l'encontre du propriétaire.

Article 3 – Le présent arrêté lui sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception et transmis à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Article 4 – Un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Commissaire de Police, Cheffe du Groupe de Circonscription de Tourcoing sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 8 octobre 2026



Par délégation du Maire

Jean-Marc VANGILVIN

Adjoint de Quartier en charge des quartiers
Phalompins / Belencontre, des Cimetières et
de la Lutte contre l'Habitat Indigne
jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

09 OCT. 2026

Envoyé en Préfecture le

09 OCT. 2026

Publié sur le site de la Ville le